

30/12/2009 à 01H10

Le Conseil Constitutionnel retoque la taxe carbone

Le Conseil Constitutionnel a censuré la taxe carbone, estimant qu'elle ne permettait pas de lutter contre le réchauffement climatique à cause du trop grand nombre d'exemptions prévues. Le Premier ministre promet un nouveau dispositif pour le 20 janvier.



Le Conseil constitutionnel a annulé la taxe carbone contre le réchauffement climatique, qui devait entrer en vigueur le 1er janvier. (AFP Philippe Desmazes)

Coup de théâtre mardi soir: le Conseil constitutionnel a annulé la taxe carbone contre le réchauffement climatique qui devait entrer en vigueur le 1er janvier, obligeant le gouvernement à présenter d'urgence un dispositif de remplacement.

Certes les juges présidés par Jean-Louis Debré, saisis le 22 décembre par les parlementaires socialistes sur la loi de finances pour 2010, en ont validé une autre disposition essentielle: la réforme de la taxe professionnelle, ce dont s'est félicité François Fillon. Ils ont aussi approuvé la fiscalisation des indemnités de sécu versées aux accidentés du travail.

Mais ils ont infligé un camouflet au gouvernement et à Nicolas Sarkozy en repoussant, deux jours avant son application et 11 jours après le demi-échec du sommet climat de Copenhague, l'impôt nouveau visant à encourager ménages et industriels à économiser l'énergie. Le PS, à l'origine de la saisine, a parlé de *"lourde défaite pour le président de la République qui s'était personnellement engagé"*.

Trop d'exemptions

Le Conseil a considéré que la loi créait trop d'exemptions: *"moins de la moitié des émissions de gaz à effet de serre aurait été soumise à la contribution carbone"*. Ainsi, étaient totalement exonérés les *"centrales thermiques produisant de l'électricité, les émissions des 1.018 sites industriels les plus polluants"* (raffineries, cimenteries, cokeries...), les transports aérien et routier de voyageurs. Selon le Conseil, *"93 % des émissions d'origine industrielle, hors carburant"* n'auraient pas été taxées.

L'objectif de *"mettre en place des instruments permettant de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre"* ne pouvait donc être atteint. De plus, ces exemptions *"créaient une rupture caractérisée de l'égalité"* devant l'impôt. Les articles 7, 9 et 10 du budget 2010 passent donc à la trappe.

Nouveau dispositif le 20 janvier

Le chef du gouvernement a aussitôt annoncé qu'il présenterait le 20 janvier en conseil des ministres un nouveau dispositif tenant *"pleinement compte des observations du Conseil constitutionnel"*. Pas question d'enterrer *"une priorité du président de la République et du gouvernement"*, nécessaire *"pour orienter les comportements des entreprises et des ménages en matière de consommation d'énergie"*, juge François Fillon.

Nicolas Sarkozy n'avait pas hésité à comparer la création de la taxe carbone, largement rejetée par les Français selon les sondages, à des réformes historiques comme l'abolition de la peine de mort.

Rebaptisée "contribution carbone" par le Sénat, la taxe était fixée à 17 euros la tonne de dioxyde de carbone (CO2). Elle avait soulevé d'importantes contestations à gauche, à commencer par la socialiste Ségolène Royal qui avait lancé l'offensive dès août à La Rochelle. Mardi, l'ex-candidate à l'Élysée a salué *"une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat des Français et contre la pression fiscale intolérable exercée par le gouvernement"*.

Martine Aubry, première secrétaire du PS, a parlé de *"revers majeur pour Nicolas Sarkozy"*. Les Verts qui approuvaient le principe de la taxe, mais jugeaient son taux très insuffisant, ont jugé qu'il fallait remettre *"l'ouvrage sur le métier"* et bâtir *"une contribution climat-énergie juste socialement, efficace écologiquement"*. Point de vue partagé par le MoDem, qui veut *"remettre le dossier sur la table en faisant payer les vrais pollueurs"*. Le débat avait aussi agité la majorité, certains à l'UMP regrettant un nouvel impôt.

(Source AFP)